

DÉCISION

Le 12 septembre 2012, les autorités (Commission canadienne de sûreté nucléaire, Ressources naturelles Canada, Transports Canada et Pêches et Océans Canada) ont pris la décision suivante concernant le rapport d'étude approfondie sur le projet d'extraction et de concentration Midwest dans le nord de la Saskatchewan. Les autorités peuvent exercer leurs attributions à l'égard du projet, puisqu'après avoir tenu compte du rapport d'étude approfondie et de l'application des mesures d'atténuation appropriées, les autorités estiment que la réalisation du projet n'est pas susceptible d'entraîner des effets négatifs importants sur l'environnement.

Un programme de suivi est nécessaire pour vérifier l'exactitude de l'évaluation environnementale de ce projet ou déterminer l'efficacité des mesures prises pour en atténuer les effets environnementaux négatifs. Pour plus de renseignements ou pour obtenir une copie du programme de suivi, veuillez communiquer avec les autorités responsables de la réalisation de cette évaluation environnementale.